



Regroupement familial et état de santé grave – Que puis-je faire ?

Par **Hedi 1988**, le **07/07/2026** à **12:40**

Bonjour,

Je souffre de la maladie de Crohn depuis plusieurs années et mon état de santé s'est beaucoup aggravé ces derniers temps. J'ai déposé un dossier auprès de la MDPH et il est actuellement en cours d'instruction.

Je dispose de tous les certificats médicaux, des comptes rendus de mon gastro-entérologue et de toutes les preuves concernant ma maladie.

J'ai également déposé une demande de regroupement familial. Mon dossier est actuellement à la Préfecture pour décision.

Aujourd'hui, je ne supporte plus cette situation. J'ai vraiment besoin que mon épouse soit auprès de moi pour m'aider au quotidien, car il devient très difficile de faire face à ma maladie seul.

Existe-t-il une démarche juridique ou administrative permettant de demander un traitement plus rapide de mon dossier de regroupement familial en raison de mon état de santé ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils.